

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2026

Le comité syndical s'est réuni le 23 février 2026 à dix-neuf heures au SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices à Thiverval-Grignon (78), sous la présidence de **M. Guy PELISSIER, Président du Sidompe.**

Date de convocation : 17 février 2026	Membres présents : 31
	Nombre de pouvoir : 3
Nombre de délégués en exercice : 109	Nombre total de vote : 34

Présents

C.A. VERSAILLES GRAND PARC : FONTENAY-LE-FLEURY : Alain SANSON ; VERSAILLES : Philippe PAIN.
C.C. DU PAYS HOUDANAIS : ADAINVILLE : Jean-Marc RAIMONDO ; BAZAINVILLE : Daniel FEREDIE ; BOUTIGNY PROUAIS : Fabrice GEFFROY ; CIVRY-LA-FORET : Elie SETIAUX ; CONDE-SUR-VESGRE : Jean-René TANCREDE ; COURGENT : Dominique BOTTIUS ; DAMMARTIN-EN-SERVE : Philippe ANDRIN ; HOUDAN : Monique SAUL ; LONGNES : Gilles DECOBERT ; MONTCHAUVEY : Jacques HALLUIN ; ORGERUS : Dominique ARTEL ; RICHEBOURG : Jean-François LEFEBVRE ; SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE : Nathalie BRANCO ; SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS : Anne DECARNELLE ; TACOIGNIERES : Alain PIERRE.
C.C. CŒUR D'YVELINES : AUTEUIL-LE-ROI : Marie-Christine CHAVILLON ; BEHOUST : Guy PELISSIER ; BEYNES : Patricia CHARTON ; FLEXANVILLE : François LIGNEY ; LES MESNULS : Michel ROUX ; MILLEMONT : Annie JOSEPH ; NEAUPHLE-LE-VIEUX : Denise PLANCHON ; NEAUPHLE-LE-CHATEAU : Antoinette ROUVERAND ; THOIRY : Irène BOUVIER ; VILLIERS-SAINT-FREDERIC : Laurence BACLE.
C.C. GALLY-MAULDRE : CRESPIERES : Michel ODDOS ; MONTAINVILLE : Eric MARTIN.
SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : ELANCOURT : Bertrand CHATAGNIER ; MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Bruno BOUSSARD ;

Représentés

C.A. VERSAILLES GRAND PARC : VELIZY-VILLACOUBLAY : Pascal THEVENOT représenté par Philippe PAIN (VERSAILLES).
C.C. DU PAYS HOUDANAIS : CIVRY-LA-FORET : Elie SETIAUX représenté par Jean-Marc RAIMONDO (ADAINVILLE).
C.C. CŒUR D'YVELINES : GROSROUVRE : Jacqueline LALANDRE représentée par Guy PELISSIER (BEHOUST) ; SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE : Bertrand HAUET représenté par Nadine GOHARD (THIVERVAL-GRIGNON).
SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : VILLEPREUX : Eva ROUSSEL représentée par Françoise BEAULIEU (LES CLAYES-SOUS-BOIS).

Absents et Excusés

C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BAILLY : Caroline BOUIS ; BIEVRES : Hubert HACQUARD ; BOIS D'ARCY : Grégory FLAMERY ; BUC : Jean-Christophe HILAIRE ; CHATEAUFORT : Etienne DUPONT ; JOUY-EN-JOSAS : François BREJOUX ; LES LOGES-EN-JOSAS : Olivier LUCAS ; NOISY LE ROI : Marc TOURELLE ; RENNEMOULIN : Patrick LAINÉ ; LE CHESNAY-ROCQUENCOURT : Violaine WALLET ; SAINT-CYR-L'ECOLE : Kamel HAMZA ; TOUSSUS-LE-NOBLE : Muriel COSTERMANS ; VELIZY-VILLACOUBLAY : Pascal THEVENOT ; VIROFLAY : Jean-Michel ISSAKIDIS.
C.C. DU PAYS HOUDANAIS : BOINVILLIERS : Jacques NEDELLEC ; BOISSETS : Patrick BOUYSSOU ; BOURDONNE : Philippe LECOY ; DANNEMARIE : Stéphanette LEBRUN ; FLINS-NEUVE-EGLISE : Claude FERRACHAT ; GRANDCHAMP : Hervé RENAULT ; GRESSEY : Valéry BERTRAND ; LA HAUTEVILLE : Philippe LELAIDIER ; HAVELU : Michel NEGARVILLE ; MAULETTE : Thierry KORWACKI ; MONDREVILLE : Loïc BELLON ; MULCENT : Guy PELARD ; OSMOY : Alain CHAMOIS ; PRUNAY-LE-TEMPLE : Jean-François BONNIN ; ROSAY : Michèle LEE ; SEPTEUIL : Julien RIVIERE ; LE TARTRE-GAUDRAN : Frédéric DE LA RUE ; TILLY : Claude SAYAGH ; VILLETTE : Philippe PASDELOUP.
C.C. CŒUR D'YVELINES : AUTOUILLET : David BURELOUT ; BAZOCHES-SUR-GUYONNE : Jean-Claude CLAIRET ; BOISSY-SANS-AVOIR : Véronique COSNEAU ; GALLUIS : Aurélie PIACENZA ; GAMBAS : Bertrand NEVEUX ; GARANCIERES : Ghislaine LESADE ; GOUPILLIERES : Sophie MEIER ; JOUARS-PONTCHARTRAIN : Willy BOYE ; MARCQ : Franck LEGRAND ; MAREIL-LE-GUYON : Jean Michel THIRANT ; MERE : Alain COLOMBI ; MONTFORT-L'AMAURY : Patrick LEMAITRE ; LA QUEUE-LEZ-YVELINES : Patrice RIO ; SAINT-REMY-L'HONORE : Christian PAVESIS ; SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE : Bertrand HAUET ; SAULX-MARCAIS : Thierry VALLET ; THIVERVAL-GRIGNON : Nadine GOHARD ; LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE : Françoise CHANCEL ; VICQ : Bernard JACQUES ; VILLIERS-LE-MAHIEU : Julien THORON.
C.C. GALLY-MAULDRE : ANDELU : Vincent MECHENET ; BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL ; CHAVENAY : Micha ACKERMANN ; DAVRON : Marc SIMMONEAUX ; FEUCHEROLLES : Martine BRASSEUR ; HERBEVILLE : Véronique VERLEY ; MAREIL-SUR-MAULDRE : Laurent BOUSSARD ; MAULE : Hervé CAMARD ; SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gérard PARFAIT.
SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : LES CLAYES-SOUS-BOIS : Françoise BEAULIEU ; COIGNIERES : Christine RENAUT ; GUYANCOURT : Ali BENABOUD ; MAGNY LES HAMEAUX : Laurence RENARD ; MAUREPAS : François LIET ; PLAISIR : Joséphine KOLLMANNBERGER ; TRAPPES : Frédéric REBOUL ; LA VERRIERE : Affoh Marcelle GORBENA ; VILLEPREUX : Eva ROUSSEL ; VOISINS-LE-BRETONNEUX : Jean-Michel CHEVALLIER.
C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : L'ETANG-LA-VILLE : Claude CABOCEL ; MAREIL-MARLY : Jean-Bernard BISSON ; MARLY-LE-ROI : Cyril JARNET.

Monsieur le Président a ouvert la séance à 19h00 et a donné lecture de l'ordre du jour à savoir :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2026**
2. **INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT**
 - 2-1 DECISIONS
3. **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**
 - A – BILAN DE L'ANNEE 2025
 - B – LES FINANCES
 - C – LES INVESTISSEMENTS
 - D – INCINERATION DES BOUES DE STEP
 - D – ETAT DE LA DETTE
 - E – EVOLUTION DES EFFECTIFS
4. **QUESTIONS DIVERSES**

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Denise PLANCHON, déléguée de la C.C. Cœur d'Yvelines, pour la commune de Neauphle-le-Vieux, comme secrétaire de séance.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2026

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026.

2-INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

2.1 DECISIONS DU PRESIDENT

N°25/2025 DE SIGNER un avenant n°13 au marché CREM relatif aux travaux d'optimisation énergétique du centre de valorisation de Thiverval-Grignon avec la société PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON pour la modification du délai global d'exécution des travaux, reporté au 30 novembre 2025, hormis pour les travaux d'aménagement paysagers pour lesquels le délai de réalisation est le 15 février 2026. Le délai de garantie de parfait achèvement de 1 an court donc à compter du 1^{er} décembre 2025, hormis pour les travaux d'aménagement, où le délai court à compter du 16 février 2026.

N°26/2025 DE SIGNER un avenant n°7 au Marché Public Global de Performances pour l'adaptation à l'extension des consignes de tri, l'exploitation et la maintenance du centre de tri des déchets ménagers recyclables du Sidompe avec la société SEPUR, Z.A du Pont Cailloux, Route des Nourrices-78850 THIVERVAL GRIGNON, pour la modification du délai global d'exécution des travaux, reporté au 31 décembre 2025. Le délai de garantie de parfait achèvement de 1 an court donc à compter du 1^{er} janvier 2026.

N°01/2026 DE SIGNER le devis de l'entreprise VINCI FACILITIES – VF ITS – Immeuble NIAGARA – 191 rue du 1^{er} mai – 92 000 NANTERRE concernant le remplacement d'un extracteur existant sur le toit terrasse et la fourniture des bouches d'aération de la VMC, d'un montant de 12 461,81 euros HT.

N°02/2026 DE SIGNER avec la société GINGER BURGEAP - 143 avenue de Verdun - 92 442 ISSY-LESMOULINEAUX CEDEX, un marché de services pour la réalisation d'un suivi environnemental des retombées atmosphériques (dioxines/furanes, métaux lourds) autour de l'Unité de Valorisation Énergétique de THIVERVAL-GRIGNON pour l'année 2026, d'un montant total de 12 860 euros HT (hors révision).

3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L 2312-1, et L 5211-36) modifiées par l'article 107 loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), un débat sur les orientations du budget (DOB) doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif. La tenue de ce débat s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif, et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, Monsieur le Président a présenté les points essentiels préalablement transmis aux membres du comité.

DELIBERATION N° 2026/02/17

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107, créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;
VU le rapport sur les orientations budgétaires 2026 présenté par le Président ;

ENTENDU l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **APPROUVE** le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026, annexé à la présente délibération.

2°) **CONFIRME** que le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 s'est tenu, conformément à la réglementation en vigueur, au cours de la présente séance.

4 - QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Thiverval-Grignon le 24 février 2026

La Secrétaire de séance

Dénise PLANCHON

Le Président

Guy PELISSIER



